



Région de Bruxelles-Capitale  
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (143/2017)  
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue de Calevoet 18.

Identité du demandeur : Madame Valérie Vanden Bosch.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43372-2017 : rénover et étendre une maison unifamiliale en démolissant des annexes existante et reconstruction d'une annexe, rehausser la toiture et créer des lucarnes, remplacer les châssis en façade avant et création d'une terrasse dans la zone de cours et jardins

Zone : PRAS : zone mixte

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes)

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **12/06/2017** au **26/06/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 septembre 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **26/06/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 septembre 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Marc COOLS

A Uccle, le 12/06/2017.  
Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale  
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (144/2017)  
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Général Lotz 72.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Deloire Olivier & Steffann Monique.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43416-2017 : étendre et rénover une maison unifamiliale et construire un mur de clôture

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motif principal de l'enquête :  
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **12/06/2017** au **26/06/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 septembre 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **26/06/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 septembre 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :  
La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Marc COOLS

A Uccle, le 12/06/2017.  
Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale  
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (145/2017)  
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue des Eglantiers 22.

Identité du demandeur : Madame Dominique Honhon.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43413-2017 : transformation et extension d'une maison unifamiliale

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle  
PPAS : N°48 bis & ter - SUD/EST - AGRBC le 10/06/1993

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes)

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation N°48 bis et ter en matière de densité – art.1.2)

L'enquête publique se déroule du **12/06/2017** au **26/06/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 septembre 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **26/06/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 septembre 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Marc COOLS

A Uccle, le 12/06/2017.  
Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale  
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (146/2017)  
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Brugmann 589.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Lays Marc & Garcia Gonzalez Elia.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43411-2017 : mettre en conformité l'agrandissement d'un commerce et suppression d'un logement

Zone : PRAS : zone d'habitation, en liseré de noyau commercial

Motif principal de l'enquête :

application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)

L'enquête publique se déroule du **12/06/2017** au **26/06/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 septembre 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **26/06/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 septembre 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :  
La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Marc COOLS

A Uccle, le 12/06/2017.  
Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale  
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (147/2017)  
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Bonaparte 8.

Identité du demandeur : Monsieur Nicolas Kharkevitch.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43430-2017 : régulariser un abri de jardin en zone de recul

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle  
PPAS : N°7 - DOMAINE DE L'EMPEREUR (AR du 12.09.1956)

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°7 en matière de destination de zone de recul art.III et des haies point 5))

L'enquête publique se déroule du **12/06/2017** au **26/06/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 septembre 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **26/06/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 septembre 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :  
La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Marc COOLS

A Uccle, le 12/06/2017.  
Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale  
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (148/2017)  
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Vieille rue du Moulin 18.

Identité du demandeur : Monsieur Patrick Arnould.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43378-2017 : rénover une maison unifamiliale, construire une annexe, aménager une cour anglaise et une terrasse et créer un chien assis en façade arrière

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : n°9 - Quartier Wansyn - AR du 20.05.54

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS)

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes)

L'enquête publique se déroule du **12/06/2017** au **26/06/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 septembre 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **26/06/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 septembre 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Marc COOLS

A Uccle, le 12/06/2017.  
Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale  
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (149/2017)  
DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME PRIVÉ

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue des Chênes 61.

Identité du demandeur : Monsieur John Buckens.

Objet de la demande de Certificat d'urbanisme n° 2017/2 : démolir un bungalow existant et définir un cadre de prescriptions en vue de la construction d'une maison unifamiliale

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

Motif principal de l'enquête :

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **12/06/2017** au **26/06/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 septembre 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **26/06/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 septembre 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :  
La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Marc COOLS

A Uccle, le 12/06/2017.  
Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER





Région de Bruxelles-Capitale  
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (150/2017)  
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Fond'Roy 25.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Luca Aguzzoni et Marta Petrucci.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43367-2017 : la construction d'une habitation unifamiliale isolée, après démolition de l'habitation existante et l'abattage des arbres

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : n° 4 - ANCIEN DOMAINE DE CARLOO (AVENUE D'ORBAIX) - AR du 15/03/1954

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°4 en matière de pente de toiture art.II B.b et parking en zone de cours et jardins art.III A.)

application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)

L'enquête publique se déroule du **12/06/2017** au **26/06/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 septembre 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **26/06/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demande par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 septembre 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Marc COOLS

A Uccle, le 12/06/2017.  
Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER





Région de Bruxelles-Capitale  
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (151/2017)  
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de Saturne 15.

Identité du demandeur : Monsieur Alain Ceurvorst.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43433-2017 : démolir une maison en vue de la construction d'une villa

Zone : PRAS : zone d'habitation

PPAS : N°50-Hamoir/Observatoire - AGRBC 27/05/1999

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°50)

L'enquête publique se déroule du **12/06/2017** au **26/06/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 septembre 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **26/06/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 septembre 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :  
La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Marc COOLS

A Uccle, le 12/06/2017.  
Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER